[](https://www.google.be/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&ved=2ahUKEwjqlb_FqZLeAhUP36QKHZM0BisQjRx6BAgBEAU&url=https://www.egliseinfo.be/communaute/Bli/40/chu-sart-tilman&psig=AOvVaw1ddvagrEVAdbda5dF0ypQ9&ust=1540032302185886)

Service de diabétologie, nutrition et maladies métaboliques

Clinique Curative du pied diabétique

Domaine du Sart-Tilman

4000 Liège

Bonjour,

Vous avez signé ce jour une demande de « convention pied diabétique ». Afin que la mutuelle vous accorde cette convention, vous devez être en ordre de **DMG** (Dossier Médical Global) et votre médecin traitant doit ouvrir le modèle de soins **« suivi d’un patient diabétique de type 2 »** (nomenclature 102852).

Merci de relayer cette demande auprès de votre médecin traitant dans les plus brefs delais.

L’équipe de convention pied diabétique du CHU de Liège.

Tél 04/366.78.77(le jeudi) 04/366.79.94